



MAIRIE DE VELZIC

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRETÉ :

AR_2018_004

Portant interdiction provisoire de circuler sur la route de Mousset à Broussoux

LE MAIRE,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
- Vu le code de la route et notamment les articles R.110.1, R.110.2, R.411.5, R.411.8, R.411.18, et R.411.25 à R.411.28 ;
- Considérant la demande de l'entreprise R.D.C. qui doit effectuer des travaux d'enfouissement des réseaux en bordure de la voie communale reliant Mousset à Broussoux ;

ARRETE

Article 1er :

En raison de travaux d'enfouissement des réseaux au bas de la route de Broussoux au niveau de Mousset et à l'intersection avec la RD 17, cette voie sera fermée à la circulation dans les deux sens du jeudi 8 mars jusqu'au vendredi 23 mars 2018 inclus ;

Article 2 :

Des barrières seront disposées des deux côtés de la chaussée pour interdire le passage des véhicules ;

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera remis à la brigade de gendarmerie de Lascelle.

Velzic, le 7 mars 2018

LE MAIRE


Jean-Pierre ASTRUC
